

BIOQUÉBEC

Les sciences de la vie au cœur de la santé et de l'économie

Mémoire de BIOQuébec

Présenté dans le cadre des consultations en vue du budget 2024 – 2025

Ministère des finances du Québec

30 janvier 2024

www.BIOQuebec.com



Table des matières

Sommaire.....	2
Contexte.....	3
Recommandations de BIOQuébec	5
Objectifs, enjeux et recommandations.....	6
Objectif A : Renforcer le Québec comme milieu propice au développement, à la croissance et à l'attraction d'entreprises en sciences de la vie	6
Enjeux	6
Recommandations liées à l'Objectif A.....	10
Objectif B : Offrir aux Québécois les avancées de la médecine issues de la science et de la recherche.....	16
Enjeux	16
Recommandations liées à l'Objectif B.....	18
Objectif C : Maximiser les retombées économiques produites par notre secteur	23
Enjeux	23
Recommandations liées à l'Objectif C.....	24
Conclusion.....	28
Acronymes utilisés dans ce mémoire.....	29

Sommaire

BIOQuébec est l'association qui représente l'industrie biopharmaceutique et de la biotechnologie.

Ce mémoire présenté dans le contexte des consultations budgétaires 2024-2025 propose **10 recommandations** liées à **3 objectifs stratégiques** pour notre industrie :

A - Renforcer le Québec comme milieu propice au développement, à la croissance et à l'attraction d'entreprises en sciences de la vie

1. Réévaluation et bonification des programmes de soutien aux entreprises
2. Revoir la pertinence, l'efficacité et l'agilité de l'écosystème de soutien à l'innovation
3. Création du TAPE, le Tremplin d'Amorçage de Projet d'Entreprise
4. Renforcer le développement du bassin de main-d'œuvre, de talent et la formation

B - Offrir aux Québécois les avancées de la médecine issues de la science et de la recherche

1. Repenser les mécanismes d'accès et d'intégration de l'innovation
2. Investir dans la recherche et l'innovation pour maximiser l'efficacité et l'efficience
3. Prendre le leadership canadien en matière de partage de risque et de rapidité décisionnelle

Note : L'accès aux données fluide, efficace et sécuritaire est nécessaire.

C - Maximiser les retombées économiques produites par notre secteur

1. Appliquer au secteur les mesures pertinentes de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics* et offrir concrètement l'accès au marché local
2. Favoriser les maillages entre les entreprises et promouvoir les chaînes d'approvisionnement locales
3. Appuyer les organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat au Québec et à l'étranger

Contexte

BIOQuébec est une association sans but lucratif, entièrement financée par ses membres. Elle représente plus de 152 organisations actives au Québec qui œuvrent dans l'industrie des sciences de la vie et en particulier dans le domaine biopharmaceutique et de la biotechnologie. Nos membres sont impliqués à toutes les étapes de la chaîne d'innovation en santé et contribuent significativement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Leurs activités incluent la découverte de médicaments, de vaccins et d'outils diagnostiques, leur développement, leur fabrication et leur commercialisation. BIOQuébec est la voix de l'industrie, favorise le maillage et le développement économique et agit comme lien entre le secteur privé et les parties prenantes.

Notre association est heureuse de soumettre ses recommandations au ministère des Finances du Québec dans le contexte des consultations en vue du budget du Québec 2024 – 2025.

À titre d'association industrielle clé du secteur des sciences de la vie, nous croyons pouvoir contribuer positivement à l'élaboration de politiques publiques efficaces pouvant rendre le Québec plus prospère et en santé.

Les avancées mondiales de la science et de la médecine continuent à améliorer l'espérance de vie et la qualité de vie des malades. Le Québec, à travers sa communauté scientifique, clinique et son écosystème industriel biopharmaceutique de classe mondiale, y contribue chaque jour.

C'est pour renforcer et développer davantage ce secteur clé de l'industrie québécoise que le gouvernement du Québec a promu la *Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025*¹ (SQSV).

Plusieurs données et statistiques utilisées dans ce mémoire proviennent d'études mise à jour rendues publiques par Montréal InVivo le 31 janvier 2024. Nous faisons référence à ces études en citant « le classement MIV » qui notamment compare le Québec parmi 21 juridictions nord-américaines analysées.

Selon le classement MIV, le secteur des SVTS totalise 58 511 emplois directs et indirects. L'emploi est à la hausse de 24,5 % depuis 2018.

¹ <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/strategie-quebecoise-des-sciences-de-la-vie-2022-2025>

Sa contribution au PIB s'élève en 2020 à 6,5 G\$, soit un peu plus que 1 % de l'économie du Québec. En ce qui concerne la rémunération versée, les SVTS représentent 1,44 % du total des salaires du Québec, juste en dessous du secteur des transports et l'équivalent des secteurs des mines et de la première transformation de métal combinés. Le salaire annuel moyen dans l'industrie est de 76 927 \$.

L'industrie des sciences de la vie a évidemment pu montrer concrètement sa contribution sociale durant la période pandémique, par exemple avec les vaccins, les traitements et les outils de dépistage et de diagnostic. Non seulement le secteur des sciences de la vie est-il un puissant vecteur économique, il touche de très près la vie des citoyens et pas uniquement lors de crises sanitaires.

Notons que le Québec, avec la SQSV, a pris le leadership canadien en ce qui concerne l'orientation politique sectorielle. La version originale de la SQSV date de 2017. Elle a été mise à jour en 2022 et les autres provinces canadiennes ont emboîté le pas. Une industrie mondialisée comme la nôtre est très dynamique et évolue sans cesse. Les politiques industrielles doivent s'adapter en conséquence pour garder des avantages comparatifs et attirer au Québec des investissements internationaux.

C'est pourquoi, pour [BIOQuébec](#), les politiques publiques et budgétaires sont particulièrement importantes. De ce fait, nous espérons que nos recommandations seront bien reçues.

Notre association est fondée sur la participation active de ses membres. Le mémoire a donc été préparé sur les bases des travaux de nos 5 groupes de travail (appelés CeSAM), en collégialité et en collaboration avec le conseil d'administration. Nous avons aussi consulté informellement plusieurs partenaires et parties prenantes. Nos recommandations sont donc issues d'un large consensus au sein des membres de [BIOQuébec](#).

Ce document débute par un tableau synoptique de nos recommandations organisées par « Objectifs » avec les « Enjeux » sous-jacents et les « Recommandations » correspondantes.

Le détail des éléments du tableau forme la section suivante et le mémoire se termine par une conclusion.

Recommandations de BIOQuébec

OBJECTIFS	A - Renforcer le Québec comme milieu propice au développement, à la croissance et à l'attraction d'entreprises en sciences de la vie	B - Offrir aux québécois les avancées de la médecine issues de la science et de la recherche	C - Maximiser les retombées économiques produites par notre secteur
ENJEUX	1. Lacunes importantes dans la chaîne de financement des entreprises	1. Manque de cohérence entre les orientations politiques et la pratique	1. Non-reconnaissance concrète de l'importance de la chaîne de valeur locale
	2. Fragilisation du pouvoir d'attraction d'investissement du Québec	2. Freins administratifs à l'intégration de l'innovation	2. Lacunes dans le développement de filières locales intégrées
	3. Baisse de création d'entreprises issues de l'entrepreneuriat scientifique	3. Sous-utilisation des données en santé	
RECOMMANDATIONS	A1. Réévaluation et bonification des programmes de soutien aux entreprises	B1. Repenser les mécanismes d'accès et d'intégration de l'innovation.	C1. Appliquer au secteur les mesures pertinentes de la <i>Stratégie gouvernementale des marchés publics</i> et offrir concrètement l'accès au marché local
	A2. Revoir la pertinence, l'efficacité et l'agilité de l'écosystème de soutien à l'innovation	B2. Investir dans la recherche et l'innovation pour maximiser l'efficacité et l'efficience	C2. Favoriser les maillages entre les entreprises et promouvoir les chaînes d'approvisionnement locales
	A3. Création du TAPE, le Tremplin d'Amorçage de Projet d'Entreprise	B3. Prendre le leadership canadien en matière de partage de risque et de rapidité décisionnelle	C3. Appuyer les organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat au Québec et à l'étranger
	A4. Renforcer le développement du bassin de main-d'œuvre, de talent et la formation		

Objectifs, enjeux et recommandations

Objectif A : Renforcer le Québec comme milieu propice au développement, à la croissance et à l'attraction d'entreprises en sciences de la vie

BIOQuébec a à cœur la force et le dynamisme de l'industrie. Une industrie forte compte un grand nombre d'entreprises solides, bien capitalisées, en croissance et dont les champs d'activité sont diversifiés et complémentaires. C'est pourquoi il est important pour l'association que le Québec soit un endroit propice pour y démarrer une entreprise et la faire grandir et que le Québec soit attrayant pour les investissements étrangers.

Enjeux

1. Lacunes importantes dans la chaîne de financement des entreprises

Le secteur des sciences de la vie requiert une intensité en capital relativement élevée. Développer un nouveau médicament ou une nouvelle application clinique coûte cher, prend du temps et comporte des risques importants.

Plusieurs sources de financement complémentaires existent et doivent être mises à contribution au bon moment.

Les entreprises du Québec ont toujours fait face au défi de financement avec résilience. Malgré les obstacles, nous avons pu générer au fil du temps des histoires à succès convaincantes et inspirantes.

D'ailleurs, il faut reconnaître combien l'industrie du capital-risque au Québec a progressé depuis 10 ans². Le portrait n'est pas négatif, au contraire, le secteur des sciences de la vie au Québec a pris beaucoup de maturité depuis les années 80, mais bien qu'on puisse toujours voir des exemples de réussite dans l'histoire de l'industrie, la question du financement est un enjeu récurrent qui n'a jamais été complètement résolu.

Aujourd'hui, cet enjeu est le problème no. 1 soulevé par les PME. La conjoncture mondiale a amplifié une lacune qui a toujours existé, les trous dans la « chaîne de financement ».

² <https://reseaucapital.com/nouvelles/analyse-de-lecosysteme-dinvestissement-en-capital-de-risque-au-quebec-des-progres-significatifs-mais-certains-facteurs-ralentissent-la-croissance-de-lindustrie/>

De multiples rapports abordant le sujet ont été produits au fil des ans et BIOQuébec en a recensé plusieurs³ :

TechnoVision 2001	MFQ (Fortin) 2008
IPSE 2002	Montréal InVivo 2010
BIOQuébec 2002	MDEIE (Duruflé) 2012
CQVB 2002	BIOQuébec 2016
MDER (Brunet), 2003	BIOQuébec 2019
Montréal InVivo 2006	Réseau Capital 2023
BIOQuébec 2006	

Chacun de ses rapports contient des recommandations dont certaines ont depuis été intégrées dans la *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022 -2027* (SQRI²)⁴, la SQSV ou autres politiques, programmes ou orientations politiques.

Le gouvernement fédéral a aussi produit ses propres études et rapports portant sur l'enjeu du financement du secteur.

L'étude BIOQuébec de 2019⁵ a mis en évidence les trous dans la chaîne de financement observés encore aujourd'hui, en particulier pour le financement de démarrage et de croissance.

Ce que notre association constate aujourd'hui c'est que la difficulté de trouver des fonds d'amorçage (« Seed »), en particulier, reste importante, et ce, malgré toutes les mesures proposées et mises de l'avant par le gouvernement du Québec.

Même pour les investissements aux stades de développement ultérieurs, il subsiste des enjeux pour le Québec, comme l'explique le rapport de Réseau Capital de 2023⁶. Le classement MIV établit le Québec au 16^e rang quant à la disponibilité de capital-risque par million de dollars de PIB.

Paradoxalement, le Québec se positionne dans le premier tiers du classement MIV en ce qui concerne les aides gouvernementales à l'investissement, en hausse depuis 2016.

adMare Bioinnovations, une organisation de soutien sectoriel pancanadien, déplore l'inexistence de sociétés d'ancrage au Canada dans un rapport publié en novembre dernier⁷. Le Québec se classe

³ Documents disponibles sur demande.

⁴ Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022 -2027 (<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/strategie-quebecoise-de-recherche-et-dinvestissement-en-innovation-2022-2027>)

⁵ <https://www.bioquebec.com/blogactualites/2019/communique-bioquebec-etude-de-financement>

⁶ <https://reseaucapital.com/nouvelles/analyse-de-lecosysteme-dinvestissement-en-capital-de-risque-au-quebec-des-progres-significatifs-mais-certains-facteurs-ralentissent-la-croissance-de-lindustrie/>

⁷ <https://www.admarebio.com/fr/actualites-details/institut-admare-role-societes-dancrage>

au 18^e rang dans le classement MIV quant à la proportion d'entreprises de moyennes ou de grande taille. Nul doute que l'accès au financement de croissance peut jouer un rôle dans leur création.

Notre mémoire ne vise pas à dresser la liste de toutes les mesures ou de tous les programmes offerts pour répondre aux besoins de financement des entreprises du secteur et à les évaluer. Nous visons plutôt dans le cadre de cet exercice à montrer des pistes d'amélioration des programmes pouvant contribuer à relever les défis de financement dans notre secteur.

Non seulement le Québec a-t-il du mal à valoriser ses innovations à travers l'industrie, mais de plus, même les projets d'affaires qui se concrétisent peinent à se rendre jusqu'à la commercialisation à cause des défis de financement parfois impossibles à relever.

Il faut donc revoir complètement le modèle de financement actuel et imaginer des mécanismes plus efficaces pour augmenter notre performance en création et développement d'entreprises.

BIOQuébec en propose d'ailleurs dans ce mémoire.

2. Fragilisation du pouvoir d'attraction d'investissement du Québec

Tel qu'énoncé d'entrée de jeu, l'industrie des sciences de la vie est fortement mondialisée et le Québec peut compter non seulement sur un bassin de PME dynamiques qui se démarquent dans le monde, mais aussi sur une très grande proportion de filiales étrangères qui s'investissent ici pour faire de la recherche, des partenariats et pour commercialiser leurs produits.

L'écosystème de l'industrie des sciences de la vie est fortement diversifié et attire des joueurs de partout dans le monde à la recherche de science, de technologies et d'occasions d'affaires et de collaborations.

Le Québec livre tantôt une féroce concurrence et tantôt coopère avec d'autres pôles du secteur qu'il veut joindre parmi les 5 plus importants en Amérique du Nord.

Pour ce faire, il doit se démarquer positivement et promouvoir ses avantages tout en minimisant les contraintes ou les lacunes de son milieu. Selon le classement MIV, le Québec est au centre du peloton des 21 juridictions analysées en fonction du montant et du nombre de projets d'investissements directs étrangers et est 3 rangs derrière l'Ontario et est en diminution depuis 2016.

En ce qui concerne les indicateurs de performance et d'attractivité, le classement MIV le porte au 5^e rang, aussi derrière l'Ontario.

En ce qui a trait à la main-d'œuvre, le classement MIV rapporte une performance moyenne du Québec quant à la taille relative de son bassin de professionnels en SVTS (au 12^e rang). La performance de diplomation universitaire y compris en SVTS place le Québec dans le bas du classement (hormis le niveau doctorat). Le portrait est meilleur pour la diplomation technique et collégiale.

Selon le Réseau Capital⁸, le Québec doit améliorer son image de marque et son pouvoir d'attraction. On y relève des points liés à la langue, aux processus d'immigration distincts, à la disponibilité des talents et de la main-d'œuvre et aux efforts de rayonnement de notre écosystème.

Le lecteur trouvera dans les pages suivantes des recommandations de **BIOQuébec** qui visent à solidifier le pouvoir d'attraction d'investissement du Québec.

3. Baisse de création d'entreprises issues de l'entrepreneuriat scientifique

Axelys, créée en avril 2021 par le gouvernement du Québec, est une organisation à but non lucratif dont la mission est de contribuer à la prospérité économique et sociale du Québec en accélérant le développement et le transfert d'innovations à haut potentiel issues de la recherche publique. Axelys a publié en novembre 2023 un rapport sur l'entrepreneuriat scientifique au Québec⁹.

On y exprime la volonté gouvernementale de doubler la création de nouvelles entreprises d'ici 5 ans.

Or, le rapport montre une baisse marquée du nombre de nouvelles entreprises issues de l'entrepreneuriat scientifique créées depuis 2018, qui était alors au nombre de 21,9 ont été recensées en 2022, un résultat inédit depuis 2014.

Ces chiffres concernent l'ensemble de l'entrepreneuriat scientifique au Québec et non pas que celui dans le domaine des sciences de la vie. Cette tendance à la baisse est évidemment inquiétante pour l'industrie, bien que le démarrage de nouvelles entreprises ne se limite pas à l'essaimage d'entreprises issues du milieu de la recherche universitaire.

Cette tendance s'ajoute à la faible performance relative du Québec en ce qui a trait à la commercialisation des fruits de la recherche publique (inventions et brevets).

Dans un rapport publié par l'Institut de recherche en économie contemporaine¹⁰ (IREC), on constate que l'investissement par les entreprises dans la R&D effectuée en milieu universitaire est à la baisse depuis 2001, qu'il existe maintenant un déficit relatif de brevets octroyés par rapport aux inventions déclarées et qu'on a du mal à bien mesurer les résultats des efforts de transfert technologique.

⁸ op. cit.

⁹ Portrait de l'entrepreneuriat scientifique au Québec, 9 novembre 2023 (<https://www.axelys.ca/portrait-de-lentrepreneuriat-scientifique-au-quebec/>)

¹⁰ L'économie numérique et les enjeux du transfert technologique au Québec, septembre 2023 (<https://irec.quebec/publications/rapports-de-recherche/leconomie-numerique-et-les-enjeux-du-transfert-technologique-au-quebec>)

Selon le classement MIV, le Québec est au 20^e rang pour le nombre de brevets en biotechnologie détenus par des Québécois et au 12^e rang pour le nombre de publications scientifiques (par million d'habitants), malgré son 2^e rang pour sa concentration de diplômés au doctorat.

Pourtant, les données de l'Office de la propriété intellectuelle montrent que le nombre de brevets distribué à l'échelle de la province dans la dernière année a atteint 539 en 2022-2023¹¹. Il s'agit d'une hausse de plus de 20 % sur un 1 an. L'entrepreneuriat technologique peine à suivre la croissance de l'innovation.

Le Québec a de la difficulté à commercialiser les fruits de la recherche. Nous avons généralement du mal à offrir aux entreprises des actifs innovants à développer et à mettre en marché.

Notre association le constate, s'il n'est jamais facile de lancer une entreprise, la développer et la faire croître l'est tout autant. La conjoncture macro-économique globale au sortir de la pandémie y est certainement pour quelque chose, mais il faut aussi s'attarder aux particularités du Québec.

Cet enjeu est bien connu et fait l'objet de plusieurs mesures de la SQRI². Nous pouvons donc espérer que la performance du Québec s'améliorera en 2024 au fur et à mesure que ces mesures auront fait leurs preuves.

BIOQuébec propose donc des recommandations susceptibles de renforcer le Québec comme milieu propice au lancement et au développement d'entreprises.

Recommandations liées à l'Objectif A

A1. Réévaluation et bonification des programmes existants

BIOQuébec recommande **d'entreprendre un grand chantier multilatéral de révision des programmes de financement disponibles**. Cet exercice peut se faire dans le contexte du renouvellement de la SQSV qui devrait s'amorcer cette année.

Parmi les suggestions que notre association mettra de l'avant, on retrouve :

- Doubler le soutien aux fonds d'amorçage établis
- Accélérer le déploiement du programme Euréka et reconduire le programme Impulsion PME, en majorer le plafond pour le secteur des sciences de la vie et veiller à ce que les modalités soient assez souples pour bien s'insérer dans les rondes de financement
- Offrir une meilleure visibilité sur le pipeline d'opportunités issues de la recherche académique aux investisseurs privés

¹¹ <https://ised-isde.canada.ca/site/office-propriete-intellectuelle-canada/fr/statistiques-propriete-intellectuelle-canadienne>

- Permettre aux jeunes pousses graduées (*alumni*) des incubateurs et accélérateurs d'être qualifiées et accompagnées pour le dépôt de demandes de subvention
- Stimuler l'intervention des anges financiers, par exemple via un crédit d'impôt
- Réduire, voire éliminer, les exigences d'appariement pour les programmes ciblant le développement précoce
- Augmenter l'enveloppe du programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN⁹) au-delà du montant maximal déjà alloué aux sciences de la vie et rendre admissibles les frais de laboratoire dans les incubateurs
- S'assurer de la qualification des entreprises de services (p. ex. Organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat) pour les programmes destinés aux PME
- Améliorer le régime programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE)
 - Restrictions à la double sous-traitance
 - Exigences de feuilles de temps
 - Éliminer le seuil de 50 000 \$ pour les sociétés en démarrage
 - Rendre le processus de révision plus transparent, prévisible et cohérent grâce à un mécanisme indépendant
 - Accélérer le traitement des dossiers
- Offrir un incitatif spécifique au partenariat d'affaires avec les PME du Québec

Nous prenons acte du fait que le gouvernement fédéral lance en janvier 2024 une consultation sur la modernisation du programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE)¹². **BIOQuébec** entend y participer. Nous offrons notre collaboration au ministère des Finances du Québec pour saisir les occasions d'amélioration qui en découleront.

A2. Revoir la pertinence, l'efficacité et l'agilité de l'écosystème d'appui à l'innovation

« L'écosystème d'appui à l'innovation » du Québec est riche et diversifié. Le Conseil de l'innovation du Québec (CIQ) a répertorié 800 organismes d'aide et 150 programmes de financement disponibles pour soutenir les projets d'innovation¹³. Par exemple, dans le classement MIV, le Québec est au 4^e rang avec 3,5 incubateurs-accélérateurs par million d'habitants.

Le CIQ offre un service d'aiguillage et plusieurs professionnels et entreprises offrent leurs services moyennant rémunération pour en profiter, notamment les crédits d'impôt à la recherche (RS&DE) et les programmes de subvention.

¹² <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2023/12/le-point-sur-les-politiques-et-les-initiatives-federales-en-matiere-dinnovation.html>

¹³ <https://conseilinnovation.quebec/contacter-un-e-conseiller-ere/>

Les chevauchements, parfois les dédoublements, la confusion entre les missions, les champs d'activité, les territoires, les créneaux et les champs d'activités sont inévitables.

Bien que nous soyons conscients que le gouvernement partage nos préoccupations et révisé régulièrement son offre de programmes et son soutien aux organismes chargés de les administrer, nous recommandons **d'augmenter les efforts pour s'assurer de la pertinence de l'agilité et des résultats produits par cet « écosystème d'appui à l'innovation »** qui est largement financé par le public.

Précisons toutefois que **BIOQuébec** croit néanmoins que la richesse de l'écosystème d'appui à l'innovation est davantage un atout qu'un désavantage. Vaut mieux avoir trop de soutien que pas assez, même s'il peut être difficile de s'y retrouver. Nous ne proposons pas un effort de rationalisation, nous préconisons plutôt un effort de concertation et d'efficacité.

Par ailleurs, il faut aussi s'interroger sur les mécanismes de financement de cet écosystème.

Comme suggéré dans la recommandation A1, les exigences d'appariement sont courantes pour la plupart des programmes de financement au Québec. On oblige les organismes mandataires des divers programmes (Axelys, les Regroupements sectoriels de recherche industrielle, Investissement Québec...) à prélever à même les fonds déboursés, ou parfois au moment de déposer la demande, soit des frais fixes (sous forme de « cotisation » dans certains cas) et/ou des frais de gestion de l'ordre de 5 % qui servent à financer les opérations de l'organisme.

La logique derrière ces exigences est double, on veut quelque part responsabiliser les entreprises qui pourtant s'engagent déjà à investir dans le projet et on veut permettre à l'organisme de couvrir au moins en partie ses frais d'évaluation de dossier.

Qui plus est, plusieurs programmes administrés par ces organismes mandataires comportent des contraintes et des restrictions importantes sur l'usage des fonds en question qui doivent souvent être réinvestis par exemple dans une institution de recherche et non pas servir à la gestion de l'entreprise.

Les organismes de l'écosystème d'appui à l'innovation sont surtout actifs en amont dans la chaîne de financement et d'accompagnement. Il apparaît contre-productif de diminuer ainsi les investissements pour financer des organismes qui devraient l'être autrement qu'en prélevant du capital des entreprises en démarrage ou même en prédémarrage. Cela n'aide en rien la création d'entreprises issues de la recherche publique.

Enfin, dans la perspective de rendre l'écosystème d'innovation plus efficace, nous recommandons de saisir toutes les opportunités de réduire le fardeau administratif requis pour en profiter. Les

objectifs du *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*¹⁴ devraient aussi s'appliquer à notre secteur.

A3. Création du TAPE, le Tremplin d'Amorçage de Projet d'Entreprise

Il faut se rendre à l'évidence, sans une implication active de l'État, nous ne résoudrons jamais le problème du financement d'amorçage (d'où l'expression « vallée de la mort » qui qualifie cette période).

Même aux États-Unis, un pays dominé par le libre marché où le secteur privé est pourtant considéré comme la source primaire de financement, le gouvernement fédéral offre le programme *Small Business Innovation Research/Small Business Technology Transfer* (SBIR/STTR)¹⁵ depuis 1982 afin de franchir la « vallée de la mort ».

Le *National Cancer Institute* a estimé que pour la période 1998-2018 les retombées du SBIR/STTR dans son domaine sont significatives¹⁶ :



On ne doit pas perdre de vue pour qui nos jeunes pousses, la compétition pour le financement est mondiale. Lorsqu'elles cherchent des capitaux chez les investisseurs américains, nos entreprises

¹⁴ <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-allegement-reglementaire-2020-2025>

¹⁵ <https://www.sbir.gov/about>

¹⁶¹⁶ https://sbir.cancer.gov/sites/default/files/documents/NCI_SBIR_ImpactStudy_2pager.pdf

rivalisent avec leurs pairs par exemple de Boston ou de San Diego qui ont profité de ce programme qui leur permet de se présenter en ronde A avec un « *data package* » solide permettant de boucler plus facilement un financement.

Si nous voulons augmenter la création de nouvelles entreprises issues de la recherche publique et leur donner les chances de se financer pour franchir le cap préclinique, il faut proposer un nouveau programme additionnel beaucoup plus compétitif et mieux adapté au marché et à la réalité de l'industrie, comparable à ce qu'on retrouve aux É.-U. et qui sera simple à administrer.

BIOQuébec a proposé dès 2019 un tel véhicule, calqué sur un des programmes du *Massachusetts Life Sciences Center*¹⁷. Aujourd'hui, nous allons encore plus loin et **nous demandons une version québécoise du programme SBIR/STTR**.

Le TAPE, c'est :

- Fonds d'amorçage non dilutif ouvert aux entreprises du Québec à la phase pré-amorçage et amorçage
- 2 étapes de financement (« concept » < 350 k\$/« prototype » < 3 M\$)
- Mise de fonds non appariée
- Projets alignés avec les priorités santé
- Les fonds sont versés à l'entreprise, mais doivent être utilisés au Québec
- En complément avec d'autres formes de subventions déjà offertes

Nous croyons que pour maximiser les retombées du TAPE il faut, à l'instar de la structure du SBIR/STTR américain, que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le finance au moins en partie et puisse ainsi garder un droit de regard sur la nature des investissements réalisés.

En supposant une mise de fonds moyenne de 2 à 3 M\$ par projet de 2 ans et entre 10 et 20 projets acceptés par année, on doit prévoir une somme de 150 M\$ sur 5 ans.

A4. Renforcer le développement du bassin de main-d'œuvre, de talent et la formation

Le secteur des SVTS est en croissance et l'intention est de le hisser parmi les pôles comparables les plus dynamiques. Nul doute que la main-d'œuvre est un facteur limitant. Plus nous aurons du succès à attirer des investissements, plus la pression sur le bassin des entreprises déjà actives se fera sentir.

La Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal rapporte, à la suite du sommet sur la main-d'œuvre pharmaceutique au Québec tenu en 2023,¹⁸ un besoin de 15 500 travailleurs de la

¹⁷ <https://www.masslifesciences.com/>

¹⁸ [Rapport du Sommet sur la main-d'œuvre pharmaceutique au Québec](#), 2023, basé sur des données de BioTalent Canada

bioéconomie d'ici 2029 et prévoit que seulement 25 % des emplois en biofabrication et biotransformation seront pourvus dans le contexte actuel.

BIOQuébec collabore et appuie les organismes sectoriels qui sont intervenus régulièrement au fil des ans sur l'enjeu de la disponibilité de la main-d'œuvre, le développement et l'attraction du talent et la formation. Par exemple, Montréal InVivo, la grappe des sciences de la vie de la région de Montréal, a fait plusieurs recommandations¹⁹ en ce sens dans le cadre des consultations pour la SQRI² :

- Rendre plus flexibles les programmes de formation et accélérer le développement de nouveaux programmes arrimés aux besoins émergents
- Faire connaître l'offre de formation continue et au besoin en développer de nouvelles
- Faciliter l'immigration de talents spécialisés et reconnaître leurs acquis et compétences
- Favoriser l'apprentissage en milieu de travail et l'expérience pratique.

Dans son rapport de 2019, notre association avait aussi fait deux recommandations complémentaires :

- Bonifier les démarches d'attraction de talents hautement qualifiés en sciences de la vie

À cet effet, l'un des avantages concurrentiels du Québec, le crédit d'impôt aux chercheurs étrangers, pourrait être davantage promu et simplifié, voire bonifié. Ceci permettrait d'offrir des conditions de travail plus compétitives face aux autres juridictions élites en sciences de la vie telles le Massachusetts et la Californie, qui sont concurrentes pour l'attraction de ces chercheurs à expertise pointue – provenant de partout dans le monde.

Alors que le bassin de professionnels en SVTS au Québec est relativement moindre par rapport aux autres pôles comparés selon le classement MIV, il faut souligner l'importance de valoriser toutes les catégories de professions et de métiers pertinentes au secteur.

BIOQuébec recommande donc **un réinvestissement accru pour renforcer le bassin de main-d'œuvre, la former et attirer des talents.**

¹⁹ <https://www.montreal-invivo.com/document/memoire-sqri-la-recherche-et-linnovation-dans-le-secteur-des-sciences-de-la-vie-et-les-technologies-de-la-sante/>

Objectif B : Offrir aux Québécois les avancées de la médecine issues de la science et de la recherche

Ultimement, la raison d'être des entreprises du secteur est de procurer des bénéfices cliniques pouvant guérir ou au moins améliorer la vie des patients. Le succès de nos entreprises dépend de leur capacité à faire la différence pour la santé de la population. Le reste, ce sont des retombées pour les chercheurs, les employés, les gestionnaires, les actionnaires et les autres parties prenantes de l'industrie, y compris les gouvernements (par la fiscalité).

Il va donc de soi que pour **BIOQuébec** les applications (produits et services) offertes par nos entreprises trouvent leur place dans le système de santé, a fortiori québécois, même si notre marché ne représente qu'un demi-pour cent du marché mondial.

Il est important de rappeler que le Québec compte non seulement des chercheurs et des institutions de recherche de classe mondiale, mais aussi des entreprises qui maîtrisent les avancées de la médecine moderne. Le prochain traitement de pointe contre le cancer ou pour certaines maladies rares pourrait fort bien avoir été mis au point ici pour traiter des patients de partout dans le monde.

Enjeux

1. Manque de cohérence entre les orientations politiques et la pratique

L'enjeu de « l'intégration de l'innovation » est bien connu au moins depuis le lancement de la SQSV originale en 2017 et faisait d'ailleurs l'objet d'un des objectifs :

Intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux

Le quatrième objectif vise à intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Cette meilleure intégration permettra à l'ensemble des Québécois de profiter des innovations qui sont développées au Québec et hors du Québec, tout en assurant la pérennité du système de santé et des services sociaux.

Dans l'édition 2022 de la SQSV, on maintient la nécessité d'améliorer l'accès :

Accélérer l'accès aux médicaments innovants

Le processus d'approbation des médicaments et des thérapies innovantes est bien défini et implique différentes organisations appelées à intervenir dans l'approbation de la mise en marché et les décisions sur le remboursement. Il comporte plusieurs étapes pouvant entraîner des délais avant l'inscription sur la Liste des médicaments et le remboursement.

Pour **BIOQuébec**, il ne fait nul doute, lorsqu'on prend le temps d'échanger avec les entreprises, qu'il subsiste toujours un décalage significatif entre les orientations politiques et la pratique sur le terrain. La perception des innovateurs (et des regroupements de patients, faut-il le rappeler) reste

à l'effet que le système de santé québécois n'est pas un milieu preneur d'innovation aussi enthousiaste qu'il le pourrait. La « culture d'innovation » est toujours en développement et espérons que la naissance prochaine de l'Agence Santé Québec y sera favorable.

Peut-être s'agit-il d'un problème de perception, mais peut-être aussi s'agit-il d'un véritable problème. Sur certains aspects, le Québec fait bonne figure, sous d'autres, non, selon l'angle d'analyse utilisé. Il est très difficile d'établir un consensus sur la question en l'absence de données partagées et comparables.

Pour notre association, un manque de cohérence est perceptible. La volonté est claire, on sent l'intention, plusieurs mesures ont été déployées ou sont en voie de l'être, mais on sent aussi de la résistance à adopter les innovations, souvent parce qu'on n'y voit que des dépenses accrues.

Bien que le Québec soit un marché plutôt modeste comparé à d'autres même au Canada, l'idée que les patients québécois n'aient pas accès à des innovations financées souvent avec de l'argent public n'est certainement pas cohérente. De plus, ces revenus inaccessibles n'aident en rien la croissance de nos entreprises.

Qui plus est, cette perception de faible « culture d'innovation » s'ajoute à l'enjeu de la fragilisation du pouvoir d'attraction d'investissement du Québec traité précédemment.

Il est temps de promouvoir de nouvelles approches pour améliorer la situation et nous faisons des recommandations à cet égard.

2. Freins administratifs à l'intégration de l'innovation

Hormis l'inadéquation entre les orientations exprimées et la réalité sur le terrain, **BIOQuébec** observe des freins de nature administrative qui entravent l'intégration de l'innovation au Québec.

Plusieurs organismes et regroupements mènent des chantiers sur le sujet afin de trouver des solutions et proposer des actions. Notre association est elle-même active sur le sujet qui fait l'objet de multiples démarches dans le quotidien avec les parties prenantes impliquées.

Pour les fins du présent mémoire, nous nous limitons à évoquer les éléments suivants qui méritent d'être mis en lumière :

- Règles liées à l'évaluation des technologies
- Délais déraisonnables dans les processus
- Manque de données et/ou de méthodes pour apprécier la valeur
- Absence de mécanismes pour partager le risque de financement fondé sur la valeur des innovations pertinentes le cas échéant
- Restrictions liées à l'adoption de technologies de dépistage et de diagnostic
- Restrictions sur les mécanismes de remboursement ou de financement des technologies hors cadre habituel (p. ex. médecine de précision)
- Budgétisation en silo qui limite l'imputation efficace des coûts et des gains dans le système de santé

- Inadéquation des normes habituelles avec la réalité des traitements exceptionnels (p. ex. les maladies rares)
- Enjeux particuliers liés au repositionnement de médicaments (nouveaux usages thérapeutiques pour médicaments déjà approuvés)

BIOQuébec n'a pas la prétention que ses recommandations pourront résoudre totalement cet enjeu, mais nous allons tout de même donner des pistes d'action qui seront utiles, nous l'espérons.

3. Sous-utilisation des données en santé

La question de la sous-utilisation des données en santé est aussi bien connue et des efforts considérables sont investis par le gouvernement et les parties prenantes du système de santé québécois pour y pallier. Ce problème n'est d'ailleurs pas limité au domaine de la santé²⁰.

Les attentes par rapport aux retombées de la *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux* (loi 5) sont importantes. L'industrie souhaite pouvoir appuyer ses efforts de recherche et de développement de propositions de valeur grâce aux données anonymisées, non nominatives, générées par le système de santé québécois. Nous espérons que les règlements attendus au printemps seront satisfaisants pour encadrer l'accès.

Même si l'encadrement était satisfaisant, il subsiste des risques que le Québec ne se classe pas parmi les juridictions les plus progressistes à cet égard. En effet, au-delà du régime d'encadrement, les entreprises redoutent que leurs besoins ne soient pas priorités et qu'on leur impose des conditions défavorables sous prétexte qu'elles sont des entités privées.

C'est pourquoi BIOQuébec estime que la sous-utilisation des données en santé reste un enjeu à surveiller et que **nos recommandations supposent que les données seront effectivement accessibles et exploitables.**

Recommandations liées à l'Objectif B

L'adoption du PL 15 et l'avènement imminent de l'Agence Santé Québec (ASQ) est une formidable occasion de revoir en profondeur les façons de faire et de réellement rendre le système de santé plus efficace.

Bien que cette réforme soit d'abord une opération de réorganisation des soins et de la gouvernance du Réseau de la santé et des services sociaux, l'ASQ compte parmi ses obligations, en vertu de l'article 352.1 du projet de loi adopté par amendement, « (l'obligation de) promouvoir et favoriser

²⁰ <https://www.journaldemontreal.com/2023/11/29/le-quebec-manque-cruellement-de-donnees-pour-prendre-de-bonnes-decisions-et-il-faut-que-ca-change>

l'enseignement, la recherche et l'innovation, l'utilisation des pratiques de pointe et le transfert des connaissances. »

C'est évidemment pour **BIOQuébec** l'occasion de faire plusieurs recommandations pour activer cette obligation.

B1. Repenser les mécanismes d'accès et d'intégration de l'innovation

Tel que relevé parmi les enjeux, le besoin de développer de nouvelles approches d'évaluation des technologies et accélérer l'accès aux thérapies innovantes est déjà clairement exprimé dans la SQSV. La volonté politique est donc là, en particulier pour les maladies rares et la médecine de précision.

Le MSSS a même promu en juin 2022 la *Politique québécoise pour les maladies rares*²¹ qui fait état des particularités du Québec quant à l'accès aux traitements par rapport au reste du Canada. Le gouvernement fédéral a emboîté le pas en mars 2023 avec la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares²² qui prévoit 1,4 G\$ d'investissements accessibles par le Québec au moyen d'accords bilatéraux.

Il faut donc reconnaître la sensibilité et l'ouverture des décideurs du système de santé québécois en la matière.

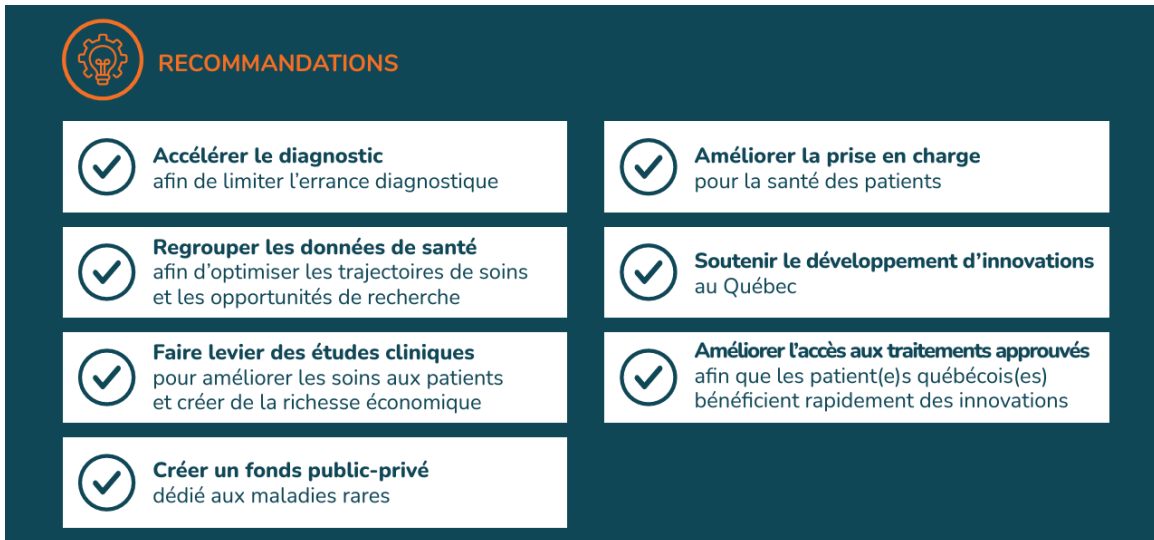
Cependant, il reste du travail à faire pour non seulement rendre l'accès plus accessible et fluide, mais pour aussi préserver les avantages comparatifs (p. ex. la mesure dite du « patient d'exception ») acquis au fil du temps pour distinguer le Québec du reste du pays.

La grappe industrielle des sciences de la vie Montréal InVivo a par exemple publié en avril 2022 son *Plan stratégique sur les maladies rares*²³ qui comporte notamment plusieurs recommandations sur l'accès :

²¹ <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003397/>

²² <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2023/03/le-gouvernement-du-canada-ameliore-lacces-a-des-medicaments-efficaces-et-abordables-pour-le-traitement-des-maladies-rares.html>

²³ <https://www.montreal-invivo.com/document/plan-strategique-sur-les-maladies-rares-2022/>



BIOQuébec saisit donc l'occasion de recommander de **prioriser la revue des mécanismes d'accès, d'examiner avec rigueur tous les facteurs qui entrent dans l'équation à tous les niveaux du système de santé, et ce, pour toutes les technologies, diagnostics ou thérapeutiques impliqués.**

Il faut aussi lier l'examen de ces facteurs qui agissent sur l'accès aux pratiques budgétaires, tel qu'expliqué dans la recommandation B2. En fin de compte, la question de l'accès au Québec est ultimement liée à la question budgétaire, il faut en prendre acte et réagir. Les paradigmes de la médecine évoluent, il faut que les paradigmes budgétaires suivent.

La médecine devient de plus en plus multidisciplinaire. Les parcours de soins ne sont plus limités aux établissements de santé, la technologie et l'innovation déplacent de plus en plus d'activités cliniques vers la communauté, à domicile. Il faut en tenir compte dans nos processus d'adoption, d'intégration et d'accès.

Les produits ou services de dépistage, de diagnostic sortent du cadre du Régime général d'assurance médicaments. Il faut aménager un chemin plus ouvert et efficace pour l'évaluation et le remboursement des technologies non pharmaceutiques²⁴. Les services diagnostiques et les nouveaux tests doivent trouver leur place dans les mécanismes d'accès. Par exemple, il est souhaitable de permettre à l'industrie de proposer de nouveaux produits ou services diagnostiques pour ajout au répertoire de tests en établissements, comme il est possible de le faire ailleurs au Canada, notamment en Ontario.

²⁴ Bien que l'INESSS propose une approche, les dossiers doivent quand même entrer dans le processus sur invitation du MSSS et seulement deux demandes ont été évaluées jusqu'à présent. <https://www.inesss.qc.ca/thematiques/sante/innovations-non-pharmaceutiques/innovations-non-pharmaceutiques.html>

Notre association a d'ailleurs publié, en avril 2022, un rapport sur l'intégration de l'innovation²⁵. Plusieurs pistes d'action ont été proposées, dont la réduction des rigidités administratives et des délais.

Le temps est peut-être venu de se donner le droit de revenir aux fondements mêmes de nos critères d'évaluation, tels qu'enchâssés dans la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux* à l'article 7, inchangé depuis son adoption en 2010.

B2. Investir dans la recherche et l'innovation pour maximiser l'efficacité et l'efficience

D'abord, nous croyons qu'il est temps que le MSSS et l'ASQ disposent d'un budget dédié à la recherche et à l'innovation.

Comme nous le soulignons dans les recommandations A1 et A2, l'équivalent du ministère de la santé fédéral américain, le *U.S. Department of Health and Human Services* est tenu de réserver 3,2 % de son budget annuel pour l'innovation par le biais du programme SBIR/STTR.

À l'échelle du Québec, cela équivaldrait à 3,2 milliards de dollars par an.

Évidemment, ce n'est pas ce que nous recommandons. En revanche, alors qu'on a déjà impliqué le MSSS au même titre que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans le cadre de la SQSV, nous croyons qu'il serait approprié que les sommes dédiées à la recherche et l'innovation proviennent aussi d'un fond sous contrôle du MSSS et/ou de l'ASQ, qui pourrait ainsi les orienter en fonction des priorités de santé et en serait imputable.

En traitant ainsi ces sommes comme de véritables investissements, nous croyons que le MSSS aura un intérêt évident à tirer parti des retombées et à générer une demande ferme.

Cette approche implique l'adoption de politiques de mesure, d'évaluation de performance et de résultats par rapport à la recherche et l'innovation qui non seulement vont dans le sens de l'article 352.1 du projet de loi no. 15, mais qui contribue à faire du Québec un milieu preneur dynamique et stratégique sur le plan économique et social.

Les économies réalisées grâce à des parcours de soins axés sur la valeur, comme les coûts évités grâce à la vaccination contre les infections respiratoires, libèrent des ressources pour d'autres activités cliniques. Ces économies peuvent être quantifiées, évaluées et ensuite réinvesties dans le système de santé.

C'est pourquoi un accès efficace aux données du domaine de la santé est primordial.

²⁵ <https://www.bioquebec.com/blogactualites/2020/resultat-etude-integration-innovation>

La volonté politique est claire, il faut rendre le système de santé plus efficace. Le secteur des sciences de la vie et tout son potentiel de valeur sont un puissant levier pour y parvenir.

Notre recommandation consiste à adopter une nouvelle approche pour favoriser une culture ouverte à l'innovation, y compris pour maximiser les retombées de la recherche.

Il s'agit de donner les moyens au MSSS d'investir en innovation 100 M\$ annuellement, au-delà de ce qu'on investit déjà à travers le MEIE et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Le MSSS doit lui aussi financer cette importante activité et en tirer les bénéfices.

B3. Prendre le leadership canadien en matière de partage de risque et de rapidité décisionnelle

Enfin, **BIOQuébec** recommande que le Québec prenne résolument et décisivement le leadership canadien en matière de partage de risques et de rapidité décisionnelle.

Comme déjà mentionné, bien que la mise de l'avant de la SQSV et de la SQRI² aient permis au Québec de se positionner comme leader parmi les pôles majeurs en sciences de la vie nord-américaines, les autres provinces canadiennes et états américains ne sont pas en reste.

Il est très important de préserver cet important avantage compétitif. Selon nous, les conditions d'accès au marché font partie des avantages comparatifs clés pour ce faire.

Non seulement des signaux sans équivoque, positifs, rapides, favorables à l'accès peuvent faire la différence dans des dossiers d'attraction d'investissement, de bonnes conditions d'accès peuvent aussi faire la différence pour nos propres entreprises qui négocient leurs ententes commerciales ou qui s'appêtent à entrer sur la marché canadien et québécois.

Il est donc fort important que le Québec agisse et **prenne le leadership canadien à cet égard, par exemple en renforçant sa capacité à proposer des mécanismes efficaces pour négocier des ententes fondées sur la valeur et/ou sur le partage des risques.**

Une politique ou un cadre normatif devrait être élaboré dès que possible, en concertation avec les associations industrielles comme **BIOQuébec** et les autres intervenants sectoriels qui se penchent déjà sur le sujet, comme Montréal InVivo et son Comité de projet sur les ententes basées sur la valeur²⁶.

Il va de soi que cette recommandation dépend aussi largement de notre capacité à utiliser les données de santé comme aide à la décision.

²⁶ <https://www.montreal-invivo.com/nos-projets/mise-en-place-dentente-de-partage-de-risque/>

Objectif C : Maximiser les retombées économiques produites par notre secteur

Le troisième objectif poursuivi par **BIOQuébec** vise à faire en sorte que notre secteur contribue à la prospérité du Québec au maximum de son potentiel.

Contribuant déjà pour plus de 38 589 emplois directs et plus de 6,5 G\$ au PIB québécois, notre association estime que son potentiel de contribution est encore plus élevé si on peut intégrer davantage la chaîne de valeur au Québec. Pour ce faire, il faut promouvoir l'approvisionnement local en biens et services et offrir, lorsque nécessaire, des incitatifs bien structurés. Rendre nos exportateurs encore plus attrayants est aussi une avenue importante.

Enjeux

1. Non-reconnaissance concrète de l'importance de la chaîne de valeur locale

Malgré la prise de conscience aiguë de la vulnérabilité canadienne – et québécoise – des chaînes d'approvisionnement en produits diagnostiques et thérapeutiques clés en cas de pandémie, malgré l'adoption de la *Stratégie québécoise de marchés publics et de l'adoption de mesures* pour appuyer l'achat local comme le Panier bleu, il faut reconnaître que concrètement l'État québécois a bien peu changé ses façons de faire prépandémiques.

Les manufacturiers locaux continuent à ne pas être valorisés justement. On a bien peu accompli en ce qui concerne la variation de sources d'approvisionnement et la gestion proactive des stocks critiques n'est pas encore déployée.

Il faut prendre acte que nous avons perdu plusieurs manufacturiers locaux dans les 12 derniers mois. De multiples raisons, pas nécessairement liées aux politiques publiques peuvent expliquer cela, mais il reste que nous observons une dégradation dans la capacité manufacturière au Québec, malgré les investissements annoncés récemment. Les écarts importants entre les conditions salariales et l'encadrement normatif en vigueur au Québec et celui des juridictions plus avantageuses pour les coûts de fabrication comme l'Asie sont un facteur important.

Le classement MIV montre d'ailleurs que le rang du Québec en ce qui concerne le nombre d'établissements SVTS s'est détérioré de 2016 à 2022, passant du 5^e au 10^e rang.

Il est très important de continuer à attirer de nouveaux investissements, mais il ne faut pas négliger les entreprises déjà implantées et qui, souvent, s'interrogent sur la pérennité de leurs opérations manufacturières devant la concurrence étrangère.

Bien que des organismes de développement économique, comme Investissement Québec, se penchent sur l'intégration de la chaîne de valeur au Québec et que l'on continue à défendre cet objectif, **BIOQuébec** estime que les changements concrets tardent à se manifester et que cet enjeu demeure d'actualité.

2. Lacunes dans le développement de filières locales intégrées

Une des caractéristiques du secteur des SVTS, outre son caractère fortement mondialisé, est sa fragmentation. Le secteur se découpe certes en grands segments ; développeurs de molécules, fournisseurs de services, etc., mais la multitude des champs d'activités n'est pas facile à appréhender et même au sein de l'industrie, les entreprises manquent de connaissances mutuelles, du moins, elles opèrent souvent dans des réseaux distincts et parfois, plus à l'étranger qu'au Québec.

Il n'est donc pas facile de provoquer des « effets de réseaux » dans la chaîne de valeur, d'autant plus que le nombre d'intervenants qui travaillent dans l'écosystème, que ce soit en recherche, en développement économique, en soutien industriel, etc., est très élevé.

Maximiser les opportunités de collaboration dans un contexte très morcelé est un grand défi. Le faible nombre de grandes entreprises (86 entreprises seulement comptent plus de 10 employés selon le classement MIV) et l'absence de sociétés d'ancrage n'aident pas à le relever.

Il n'existe pas encore de répertoire exhaustif des entreprises et des capacités disponibles dans le secteur. On a une compréhension très partielle du portrait des entreprises, de leurs activités. Il n'est pas évident de rejoindre les entreprises sur tout le territoire pour les mobiliser, leur proposer des opportunités ou pour les inciter à collaborer entre elles et avec l'écosystème.

BIOQuébec a une expérience très concrète pour réunir et mettre ses membres en relation. Nous avons donc des idées à soumettre pour augmenter les échanges au sein du secteur.

Recommandations liées à l'Objectif C

C1. Appliquer au secteur les mesures pertinentes de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics* et offrir concrètement l'accès au marché local

BIOQuébec salue les initiatives annoncées par le gouvernement du Québec pour renforcer les chaînes d'approvisionnement locales et favoriser l'achat au Québec, en particulier dans la foulée de la pandémie COVID-19.

En particulier, la *Stratégie gouvernementale des marchés publics* (SGMP) recèle un potentiel intéressant pour les sciences de la vie qui vise le marché des établissements de santé.

Il reste que les impacts de cette orientation sur le volet manufacturier de notre industrie tardent à donner des résultats concrets et cela nous préoccupe.

Dans le domaine du médicament, la problématique des pénuries est bien connue²⁷ et renforce la nécessité d'agir concrètement et être proactif. Il faut renforcer la chaîne de valeur locale.

BIOQuébec propose donc des mesures pour que la SGMP donne les résultats escomptés pour notre secteur :

- **Valoriser la fabrication et la recherche locales** dans les décisions d'achats et d'adoption (en conformité avec les accords de commerce)
- **Sensibiliser les acheteurs et les décideurs sur l'existence de produits et solutions locales**
- **Appuyer la résilience des chaînes d'approvisionnement pour les produits de santé et éviter les pénuries**

C2. Favoriser les maillages entre les entreprises et promouvoir les chaînes d'approvisionnement locales

En tant qu'association industrielle, BIOQuébec est bien placée pour créer des liens entre les entreprises et les orienter vers des occasions d'affaires. Cependant, l'association ne peut agir seule et travaille en collaboration avec les instances gouvernementales, les organismes de développement économique. Avec les bons outils, les entreprises pourraient bénéficier pleinement des efforts déployés pour les appuyer, y compris au Québec.

Nous recommandons les mesures suivantes pour y parvenir :

- Déployer une stratégie et des moyens ciblés avec les organismes du milieu (p. ex. des répertoires dynamiques et complets d'entreprises et de l'offre de produits et services) pour **mettre en valeur nos entreprises.**
- **Inciter et faciliter l'intégration des entreprises manufacturières du Québec dans les chaînes d'approvisionnement locales et des filiales** installées au Québec.

L'association prend acte du fait que plusieurs initiatives en ce sens sont déjà en cours, mais nous souhaitons renforcer l'urgence d'agir et proposer notre collaboration active. Qui plus est, les bénéfices d'intégrer davantage nos chaînes d'approvisionnement locales favorisent le développement durable, une autre priorité sociétale et gouvernementale.

²⁷ <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/medicaments/penuries-en-serie/2024-01-06/un-medicament-sur-cinq-en-rupture-de-stock.php>

C3. Appuyer les organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat au Québec et à l'étranger

BIOQuébec a publié en 2023 un rapport²⁸ sur les organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat qui montre l'importance de ces entreprises de services dans notre écosystème industriel.

Le Québec se classe d'ailleurs 3^e dans le classement MIV pour le nombre d'organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat par million d'habitants.

Rappelons que les organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat sont des entreprises dont l'expertise scientifique ultra spécialisée joue un rôle clé dans la recherche et le développement des produits de santé, que ce soient des médicaments ou toute autre application diagnostique ou thérapeutique. Les activités de ces entreprises couvrent les services analytiques, de recherche préclinique, de recherche clinique, de formulation précommerciale ou commerciale, la fabrication et tous les services à contrat (impartition) connexes nécessaires pour découvrir, développer ou commercialiser des produits de santé.

Les organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat du Québec sont plus de 80 et génèrent près de 1,2 G\$ de revenus, dont une forte proportion à l'extérieur du Québec. Ce segment de l'industrie est en croissance solide.

BIOQuébec recommande des mesures spécifiques pour appuyer les organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat afin de maximiser leur potentiel, à la fois pour s'intégrer dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie au Québec et pour l'exportation de leurs services :

- Offrir un appui financier au développement des affaires des organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat à l'extérieur du Québec
- Offrir un incitatif applicable aux travaux réalisés par une entreprise du Québec chez une organisation de recherche, de développement et de fabrication à contrat du Québec
- Créer une équipe d'accompagnement à l'exportation dédiée aux organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat

²⁸ <https://www.bioquebec.com/blogactualites/2023/rapport-etude-orc>

Ces mesures s'apparentent à une démarche ACCORD²⁹ à l'échelle du Québec.

- Intégrer pleinement les organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat actifs au Québec dans la stratégie d'attraction de recherche clinique

La dernière mesure est liée au fait que si la SQSV reconnaît l'importance de favoriser la réalisation d'études cliniques au Québec, le rôle des organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat, qui représente tout de même le tiers des activités dans ce domaine, pourrait être reconnu aussi clairement et les organisations de recherche, de développement et de fabrication à contrat mieux intégrées dans la stratégie. Des actions en ce sens sont déjà en cours, mais nous croyons nécessaire de renforcer ce besoin.

²⁹ <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/la-demarche-accord/avantages-et-objectifs-de-la-demarche-accord>

Conclusion

Le secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé figure parmi les secteurs stratégiques de l'économie du Québec. Le gouvernement investit des efforts considérables pour le soutenir.

La *Stratégie québécoise des sciences de la vie* vise à renforcer l'innovation, soutenir la croissance des entreprises dans le secteur, favoriser le développement de talents, et accélérer la commercialisation des découvertes pour améliorer les soins de santé. Elle cherche également à positionner le Québec comme un leader dans le domaine des sciences de la vie à l'échelle mondiale.

Les plus récents indicateurs concernant le secteur montrent qu'il reste fort à faire pour atteindre les objectifs ambitieux poursuivis par la *Stratégie québécoise des sciences de la vie*.

Notre association encourage et appuie concrètement le gouvernement à poursuivre ses efforts.

Le mémoire de **BIOQuébec** propose 10 recommandations concrètes visant à

Renforcer le Québec comme milieu propice au développement et l'attraction d'entreprises en sciences de la vie ;

Offrir aux Québécois les avancées de la médecine issues de la recherche et concrétisées par l'industrie ;

et à maximiser les retombées économiques produites par notre secteur.

Ces recommandations sont toutes bien alignées sur les objectifs de la SQSV.

Bien que nous proposons d'investir des sommes appréciables en financement d'amorçage et en innovation en santé (respectivement 150 M\$ et 100 M\$ sur 5 ans), la plupart de nos recommandations n'exigent pas de nouveaux investissements majeurs.

Le secteur des sciences de la vie est au cœur de la santé et de l'économie.

Acronymes utilisés dans ce mémoire

ASQ	Agence Santé Québec
CeSAM	Cercles stratégiques d'action et de mobilisation
CIQ	Conseil de l'innovation du Québec
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MIV	Montréal InVivo
PAEN	Programme d'aide à l'entrepreneuriat
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
RS&DE	Recherche scientifique et développement expérimental
SBIR/STTR	Small Business Innovation Research / Small Business Technology Transfer
SGMP	Stratégie gouvernementale des marchés publics
SQRI ²	Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027
SQSV	Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025
SVTS	Secteur des sciences de la vie et technologies de la santé
TAPE	Tremplin d'Amorçage de Projet d'Entreprise